



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Garoussi Inc.	Date d'inspection Le 09 décembre 2025	
Nom de l'établissement Le Pavillon du Sommet	Numéro de permis 2013055	
Adresse 701 Ryan St Moncton NB E1G 5R2	Numéro de téléphone (506) 382-3282	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Sophie Powers	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme
		Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance.
Au moment de l'inspection, les éléments suivants ont été vérifiés :

L'affichage

Les dossiers des enfants

Les rapports d'incident

Les activités quotidiennes

L'aire de jeux intérieure

Lors de l'inspection, les enfants étaient engagés dans un bricolage de Noël, puis ont effectué une transition vers les jeux extérieurs.

original signé par

Sophie Powers

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 09 décembre 2025

Date

original signé par

Chantal Pellerin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 décembre 2025

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"